



RAPPORT ANNUEL 2016

***SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS***

1- DESCRIPTIF DU SERVICE « GESTION DES DECHETS »

La gestion des déchets est une compétence optionnelle figurant dans les statuts de la Communauté de Communes du Serein qui a fusionné au 1^{er} janvier 2014.

Le service « gestion des déchets » concerne les 39 communes de la Communauté de Communes du Serein, soit 7 814 habitants, en 2016.

Ce service est réparti en quatre activités :

- ✓ collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles,
- ✓ collecte et traitement des déchets ménagers recyclables,
- ✓ mise en place d'un traitement individuel des déchets fermentescibles,
- ✓ déchèteries.

Il est assuré par des prestataires de service sauf pour le gardiennage des déchèteries.

2 – INDICATEURS TECHNIQUES

A – LA COLLECTE

✓ Collecte des ordures ménagères résiduelles

La Société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT assure la collecte des ordures ménagères résiduelles, en porte à porte, dans le cadre d'un marché passé pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

La collecte des ordures ménagères est effectuée suivant les fréquences et jours indiqués dans le tableau suivant :

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE
ANGELY L'ISLE SUR SEREIN GRIMAULT NOYERS (sauf les fermes)	LUNDI
SCEAUX MONTREAL BLACY THIZY TALCY ANNOUX DISSANGIS SAINTE COLOMBE COUTARNOUX MASSANGIS	MARDI
SAUVIGNY LE BEUREAL SAVIGNY EN TERRE PLAINE SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE CISERY TREVILLY GUILLON VIGNES SANTIGNY PISY VASSY SOUS PISY BIERRY LES BELLES FONTAINES	MERCREDI

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE
JOUX LA VILLE PRECY LE SEC NOYERS BOURG ANNAY SUR SEREIN MOLAY SAINTE VERTU	JEUDI
MARMEAUX CHATEL GERARD ETIVEY SARRY PASILLY JOUANCY CENSY FERMES DE NOYERS MOULINS EN TONNERROIS FRESNES	VENDREDI

✓ *Collecte et traitement des déchets ménagers recyclables*

La collecte sélective des déchets ménagers recyclables est réalisée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes à partir des points d'apports volontaires.

Elle se fait en 3 flux : verre, corps plats (papier-cartonnette-journaux-magazine-briques) et corps plats (emballages plastique et métalliques).

La Communauté de Communes est équipée de 203 colonnes de tri (93 colonnes emballages – 57 colonnes papiers et 53 colonnes verre) réparties sur 51 points d'apport volontaire situés dans chacune des communes.

Emplacements des points d'apport volontaire

COMMUNES	EMPLACEMENTS
ANNAY SUR SEREIN	Entrée village gauche
CENSY	Rue à droite centre Bourg
CHATEL GERARD	Route d'Etivey
ETIVEY	Rue de Châtel Gérard
	Sanvigne - Rue de l'Abreuvoir
FRESNES	Route en face Tennis
GRIMAUULT	Chemin de la Gare
	Cours - Route de Jouancy
	Villiers la Grange
JOUANCY	Point propreté de CENSY
MOLAY	Sortie du village après cimetière
MOULINS EN TONNERROIS	Route de Noyers
NOYERS SUR SEREIN	Route de Puits de Bon (déchèterie)
PASILLY	Mare
SAINTE VERTU	Parking route de Nitry
SARRY	Tennis entrée village
BIERRY les Belles Fontaines	Entrée du Village
	Les Souillats
	Chevigny le Désert

COMMUNES	EMPLACEMENTS
CISERY	Sortie village Direction Savigny
GUILLON	Bourg
	Maison de Retraite
	Perrigny
	Groupe scolaire route de Vignes
MARMEAUX	
MONTREAL	Route de Sceaux
PISY	Sortie village Rte de Santigny
ST ANDRE EN TERRE PLAINE	Rue de la Mine
SANTIGNY	Ancienne poste/Route de Montréal
SAUVIGNY LE BEUREAL	Vers cimetière
SAVIGNY EN TERRE PLAINE	Route de Ragny
SCEAUX	Maison Dieu
TREVILLY	Réserve incendie
VASSY SOUS PISY	Route de Bierry
VIGNES	Route Cormatont
ANGELY	Route d'Athie
ANNOUX	Vers Mairie
BLACY	Rue de la Faguenielle
COUTARNOUX	Route de la Maison de Groix
DISSANGIS	Route de Joux la Ville
L'ISLE SUR SEREIN	Lotissement entrée Isle
	Parc communal vers gymnase
	Vers silo route d'Annoux
	Route de Massangis
	Déchèterie
JOUX LA VILLE	Rue de Mandole
MASSANGIS	Route de joux/vers pont Serein
	Civry / vers lavoir
PRECY LE SEC	Chemin de Ronde
SAINTE COLOMBE	Rte de Provençy/Matoble
TACLY	Route de Marmeaux
THIZY	Route Isle sur Serein

Depuis le 1^{er} décembre 2014, la collecte du verre est effectuée par la Société GACHON. Le reste des matériaux est collecté par la Société COVED.

Les deux marchés de collecte du verre et des déchets ménagers recyclables ont été renouvelés pour une durée ferme de 3 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2017 avec une possibilité de reconduction expresse deux fois un an.

La collecte de ces matériaux s'effectue suivant un planning établi par les prestataires. Elle tient compte du taux de remplissage de chaque colonne. Pour le verre, la fréquence moyenne de collecte est une fois toutes les trois semaines. En été, elle passe à une fois tous les quinze jours. En ce qui concerne les emballages, la fréquence moyenne de collecte est d'une fois tous les quinze jours. Le planning de collecte est transmis aux communes chaque trimestre.

Extension des consignes de tri pour les emballages plastiques

La Communauté de Communes a décidé de participer à la deuxième phase d'expérimentation d'ECO EMBALLAGES portant sur l'extension des consignes de tri pour les emballages plastiques. Cette opération a pour but d'augmenter le taux de recyclage des déchets ménagers, l'objectif national étant fixé à 75 % par le Grenelle de l'Environnement.

Ces modifications de consignes de tri ont été mises en place en Juin 2016. Différentes actions de communication ont été réalisées. Elles sont détaillées au point 4- Communication.

✓ Mise en place d'un traitement individuel des déchets fermentescibles

Rappel du contexte réglementaire :

La directive européenne 1999/31/CE du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets a été transposée dans l'arrêté ministériel du 18 juillet 2007. Elle stipule que la fraction fermentescible des déchets reçue en décharge doit diminuer.

L'opération composteur individuel :

Après avoir étudié les différentes solutions de traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères, les anciennes Communauté de Communes Nucérienne et de Terre Plaine ont décidé de mettre en place des composteurs individuels, en 2005.

Ces derniers ont été distribués gratuitement dans les foyers. Sur le secteur de la CCN, 700 composteurs ont été mis à la disposition de la population, sur la base du volontariat. Sur le secteur de la CCTP, 1 122 composteurs ont été remis à chaque foyer.

Le secteur de la CCHVS n'a pas bénéficié de cette opération.

En juin 2016, une action de communication a été réalisée auprès de l'ensemble de la population par le biais d'un guide du tri qui proposait notamment la mise à disposition de composteurs. 50 composteurs ont été distribués principalement sur le territoire de l'ex-CCHVS, en fin d'année. L'opération va se poursuivre en 2017.

✓ Le fonctionnement des déchèteries

Deux déchèteries intercommunales sont ouvertes au public sur le territoire de la Communauté de Communes : à Noyers sur Serein et à L'Isle sur Serein. Elle fonctionne depuis 2008 pour la première et 2004 pour la seconde.

Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

DECHETERIES	NOYERS SUR SEREIN			L'ISLE SUR SEREIN	
	Hiver (*)	Avril – Mai et Septembre	Juin à Août	Hiver (*)	Eté (**)
LUNDI	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	14h à 17h	14h à 18h30
MARDI				14h à 17h	14h à 18h30
MERCREDI	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h et 14h à 18h		
JEUDI				14h à 17h	14h à 18h30
SAMEDI	9h à 12h et 14h à 17 h	9h à 12h et 14h à 18 h	9h à 12h et 14h à 18 h	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 18h30

(*) Hiver = du 1^{er} octobre au 31 mars
(**) Eté = du 1^{er} avril au 30 septembre

Elle fonctionne avec un système de cartes. Elle accueille les particuliers sans limite de tonnages et les professionnels avec une limite de 3 m³ par semaine.

Le gardiennage des déchèteries est assuré en régie par des agents intercommunaux. Ces agents effectuent également l'entretien des lieux.

Les habitants peuvent déposer à la déchèterie différents matériaux qui sont ensuite collectés par des sociétés avec qui la CCS a passé des marchés ou des conventions. Les marchés ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2014, pour une durée ferme de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017 et peuvent être renouvelés par reconduction expresse deux fois un an.

La collecte des pneus usagers des véhicules légers est assurée uniquement à la déchèterie de Noyers sur Serein qui dispose d'une benne couverte spécifique pour les entreposer dans de bonnes conditions.

Matériaux	Entreprise de collecte
Déchets inertes	YONNE RECYCLAGE
Déchets non recyclables	
Déchets verts	
Ferraille	
Cartons	
Bois	
D.M.S. (déchets ménagers spéciaux)	EDIB
Batteries	
DEEE	COVED (convention ECOLOGIC)
Textiles	RELAIS 10 (convention ECO TLC)
Piles	COREPILE
Lampes usagées	RECYLUM
Pneus des véhicules légers	ERRIC (convention ALIAPUR)
Cartouches d'impression vides	L.V.L.
Huiles de vidange	SEVIA

B – LES TONNAGES

✓ *Les ordures ménagères résiduelles*

Les quantités totales d'ordures ménagères résiduelles collectées sont les suivantes :

- en 2014 : 1 796 tonnes
- en 2015 : 1 794 tonnes
- en 2016 : 1 769 tonnes

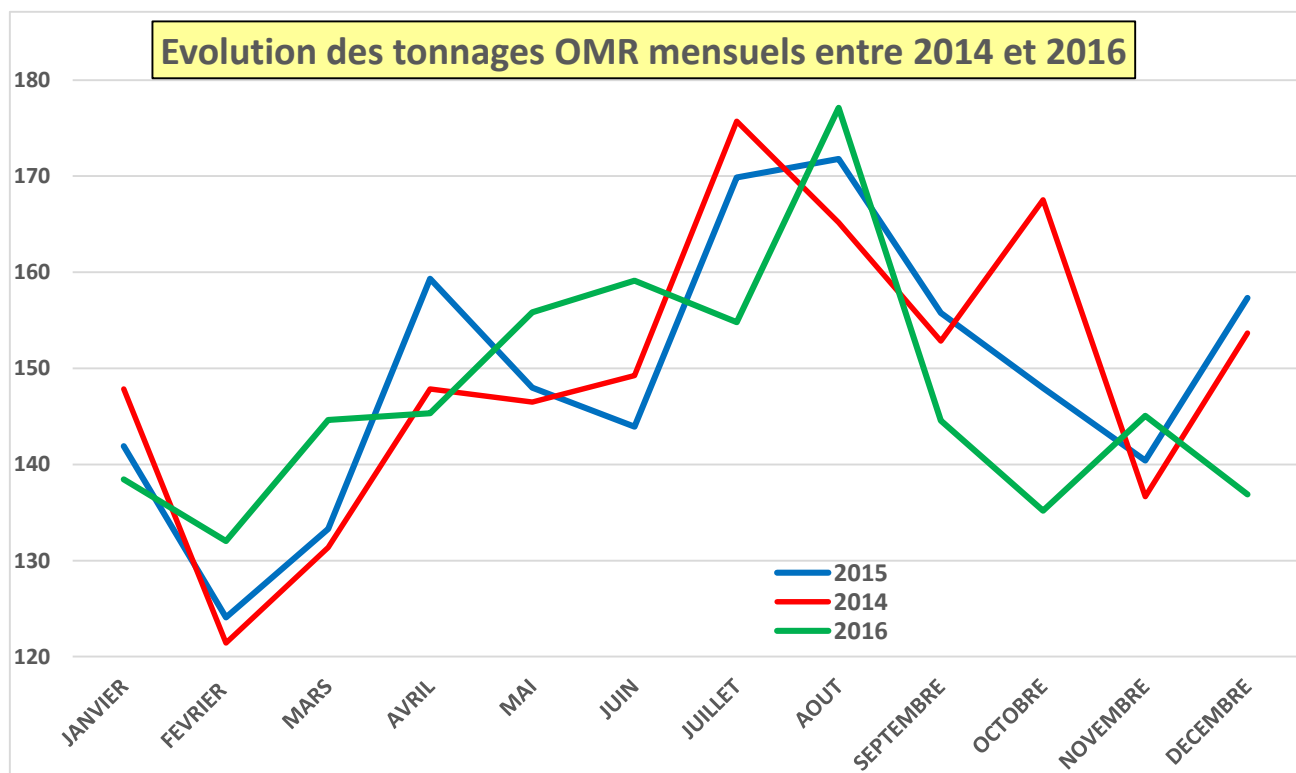
soit une **diminution des tonnages de 25 T entre 2015 et 2016 (- 1,4 %)**.

Cette évolution s'explique par le tri de nouveaux emballages plastiques, à compter du Juin 2016. Elle sera plus significative en 2017.

La CCS a collecté **226 kg/habitant/an**. La moyenne était de 220 kg/hab. au niveau régional (source : ALTERRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE – Résultats 2014).

Par ailleurs, il faut pondérer chaque moyenne à l'habitant car il ne faut pas prendre compte les détenus de JOUX LA VILLE qui ne produisent pas de déchets collectés par la CCS. La moyenne corrigée est de **245 kg/hab.**

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de réduction de la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans et de 15 % des quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Pour atteindre cet objectif, la CCS s'est lancée dans l'extension des consignes de tri et a réalisé une action de communication sur le tri (guide du tri) afin d'améliorer la qualité du tri.



La moyenne mensuelle est de 147 tonnes. L'impact des nouvelles consignes de tri intervient à partir du mois de Septembre 2016.

✓ *Les déchets ménagers recyclables*

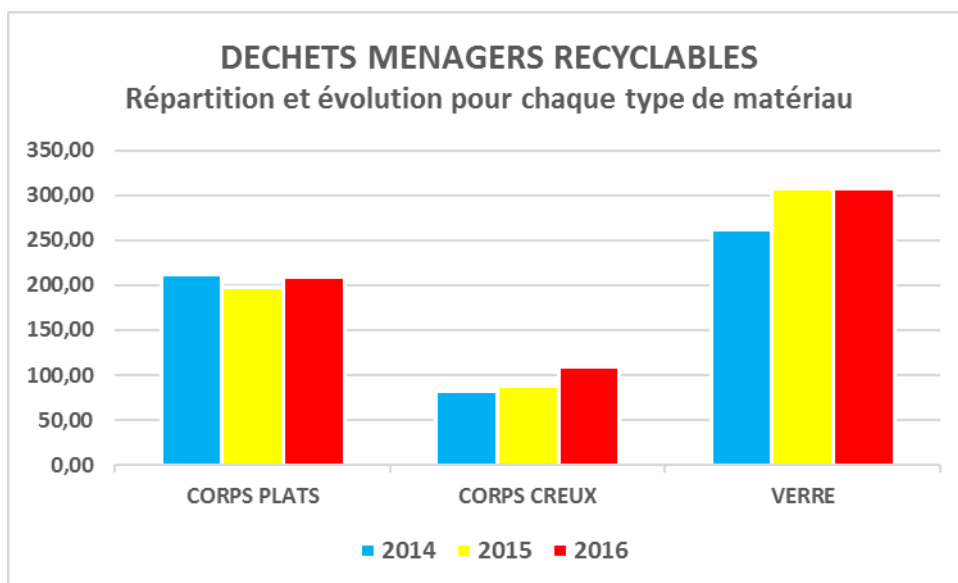
La quantité totale de déchets ménagers recyclables (verre + corps creux + corps plats) collectés est de :

- en 2014 : 554,55 tonnes
- en 2015 : 592,64 tonnes
- en 2016 : 626,38 tonnes

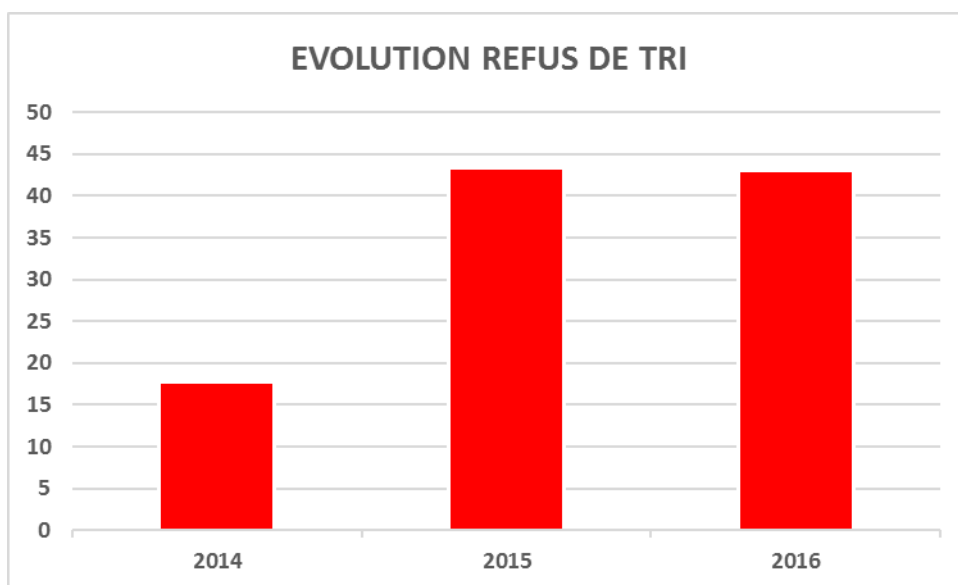
soit **une augmentation de 5,7 %** des déchets ménagers recyclables. Cette évolution s'explique principalement par une forte augmentation des tonnages de **corps creux**, liée à la mise en place de l'extension des consignes de tri pour les emballages plastiques (**+ 25 % soit + 14 kg/an/hab.**).

La quantité moyenne de déchets ménagers recyclables collectée sur notre territoire est de **80 kg/hab./an (moyenne corrigée : 87 kg/hab.)**. La moyenne régionale est de 90 kg/hab.

Ces déchets se répartissent comme suit :



Les refus de tri sont les déchets collectés dans le cadre du tri sélectif et qui correspondent à des erreurs de tri. En 2016, ils représentent **43 tonnes**, soit 7 % des déchets ménagers recyclables et 13 % des corps plats et creux réunis. Ils sont stables par rapport à l'année précédente. Ces déchets sont stockés dans une installation de stockage des déchets non dangereux.



La Communauté de Communes doit agir pour faire diminuer ces tonnages qui sont collectés dans le cadre du tri sélectif mais qui ne sont pas recyclés ensuite. Elle ne perçoit donc aucun soutien pour ces déchets.

Les solutions sont la communication pour rectifier ces erreurs de tri par le biais de plaquette en mettant l'accent sur les erreurs récurrentes et en renforçant la signalétique sur les bacs.

Les résultats de la collecte sélective par commune sont les suivants (kg/hab) :

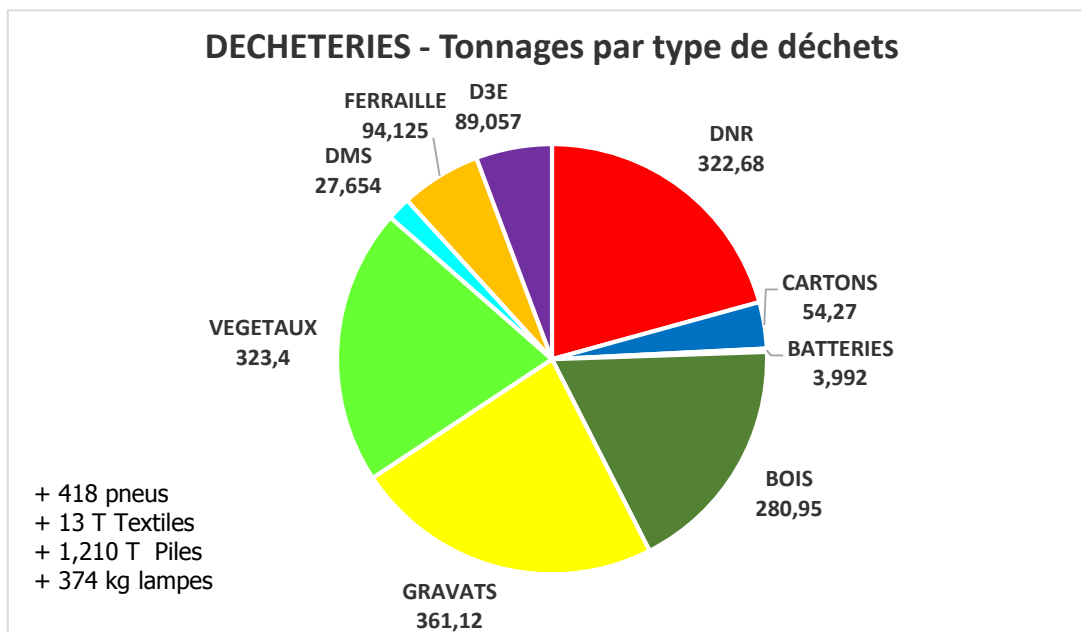
COMMUNES	CORPS CREUX	CORPS PLATS	VERRE	TOTAL
ANGELY	15,95	29,75	39,52	85,22
ANNAY	12,29	28,41	48,73	89,43
ANNOUX	21,86	33,47	40,92	96,24
BIERRY LES BELLES FONTAINES	22,57	42,05	58,79	123,41
BLACY	15,22	31,64	41,12	87,98
CENSY + JOUANCY	13,01	31,50	56,41	100,93
CHATEL GERARD	14,09	20,95	52,23	87,27
CISERY	27,88	69,83	56,62	157,33
COUTARNOUX	13,13	22,84	34,78	70,76
DISSANGIS	10,06	21,67	33,33	65,07
ETIVEY	19,08	29,28	65,05	113,41
FRESNES	28,74	45,41	34,78	108,93
GRIMAULT	25,85	32,04	44,72	102,60
GUILLOIN	16,19	31,17	35,34	82,69
JOUX LA VILLE	4,02	7,16	14,87	26,06
L'ISLE SUR SEREIN	12,54	25,41	36,44	74,39
MARMEAUX	18,81	41,59	39,02	99,43
MASSANGIS	14,91	22,29	36,21	73,40
MOLAY	16,21	31,39	50,48	98,08
MONTREAL	20,64	36,06	75,65	132,35
MOULINS EN TONNERROIS	16,00	30,17	68,57	114,74
NOYERS SUR SEREIN	11,26	32,08	59,63	102,98
PASILLY	23,33	20,30	22,22	65,86
PISY	29,10	56,18	59,02	144,29
PRECY LE SEC	12,02	21,03	31,90	64,95
SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE	12,14	24,27	28,47	65,48
SAINTE COLOMBE	9,58	15,57	29,41	54,56
SAINTE VERTU	16,23	28,10	24,51	68,85
SANTIGNY	24,97	41,83	54,72	121,52
SARRY	15,34	31,84	31,48	78,67
SAUVIGNY LE BEUREAL	30,79	94,46	136,92	262,17
SAVIGNY EN TERRE PLAINE	15,54	28,58	31,58	75,70
SCEAUX	27,04	37,73	43,08	107,86
TALCY	15,93	34,49	48,18	98,60
THIZY	10,28	19,45	21,47	51,19
TREVILLY	17,15	43,15	20,90	81,20
VASSY SOUS PISY	25,79	53,29	58,90	137,98
VIGNES	21,22	48,02	29,21	98,46
TOTAL	13,99	26,75	39,42	80,16

Pour les communes dont les résultats figurent en couleur orange, ils s'expliquent par une absence de tri de certains habitants et/ou un service mis à disposition non adapté (exemple : hameaux sans PAV). Par ailleurs, certaines communes ayant de très bons résultats bénéficient de dépôts de personnes extérieures au territoire.

Pour faire évoluer les tonnages de tri sélectif, il faudra à nouveau communiquer auprès des habitants mais surtout revoir l'organisation des différents services liés aux déchets.

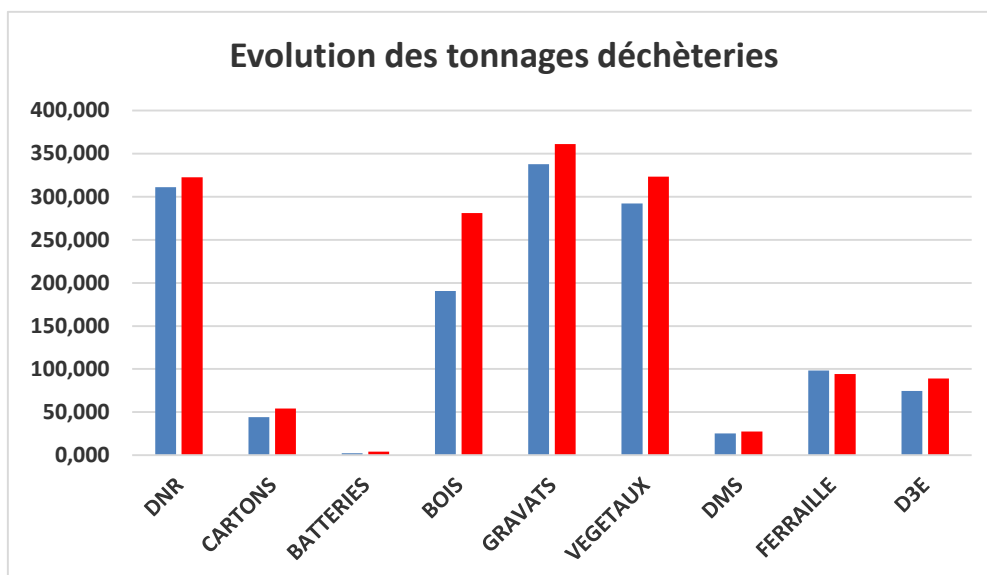
✓ *Les déchets des déchèteries*

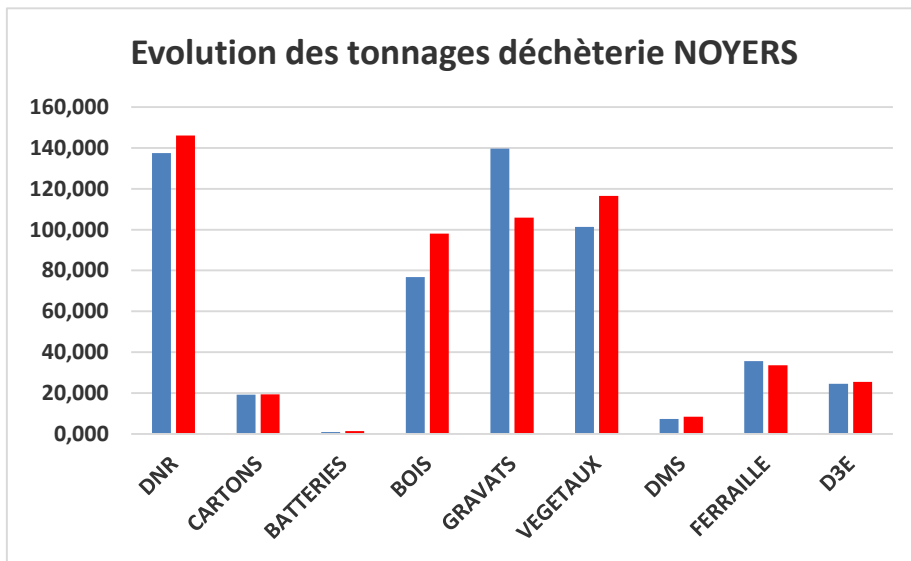
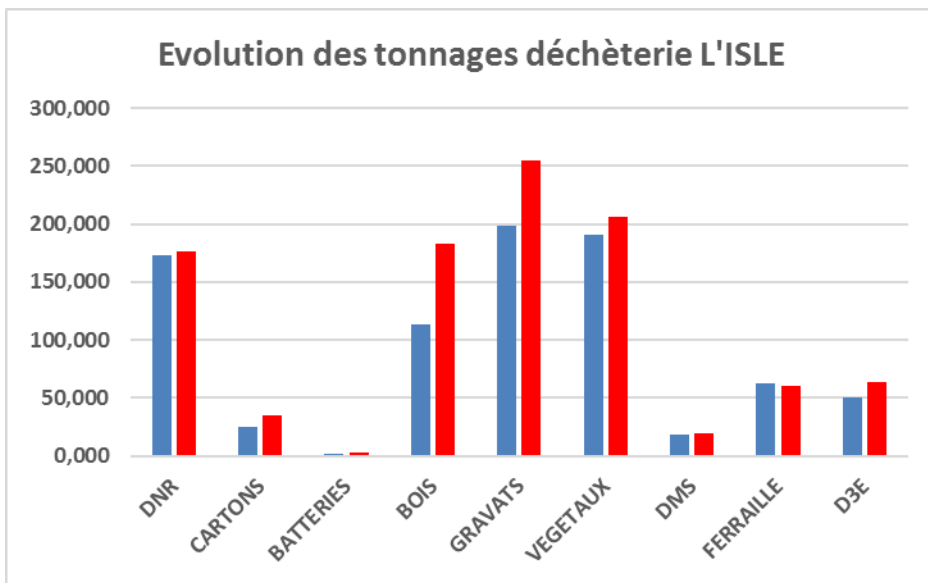
En 2016, il a été collecté **1 557 tonnes** de déchets dans les deux déchèteries, soit 199 kg par habitant (moyenne corrigée : 216 kg/hab.) qui se décomposent comme suit :



Les tonnages ont **augmenté de 13 %** par rapport à l'année précédente, principalement à la déchèterie de L'ISLE SUR SEREIN. Leur évolution est détaillée dans le tableau et les graphiques figurant ci-après :

Type matériaux	2015			2016			EVOLUTION		
	NOYERS	L'ISLE	TOTAL	NOYERS	L'ISLE	TOTAL	NOYERS	L'ISLE	TOTAL
DNR	137,550	173,640	311,190	146,020	176,660	322,680	6,16%	1,74%	3,69%
CARTONS	19,270	24,720	43,990	19,460	34,810	54,270	0,99%	40,82%	23,37%
BATTERIES	0,927	1,389	2,316	1,392	2,600	3,992	50,16%	87,19%	72,37%
BOIS	76,830	113,600	190,430	98,030	182,920	280,950	27,59%	61,02%	47,53%
GRAVATS	139,740	198,100	337,840	105,880	255,240	361,120	-24,23%	28,84%	6,89%
VEGETAUX	101,340	190,980	292,320	116,580	206,820	323,400	15,04%	8,29%	10,63%
DMS	7,398	17,823	25,221	8,454	19,200	27,654	14,27%	7,73%	9,65%
FERRAILLE	35,700	62,740	98,440	33,560	60,565	94,125	-5,99%	-3,47%	-4,38%
D3E	24,471	50,055	74,526	25,439	63,618	89,057	3,96%	27,10%	19,50%
TOTAL	543,226	833,047	1 376,273	554,815	1 002,433	1 557,248	2,13%	20,33%	13,15%



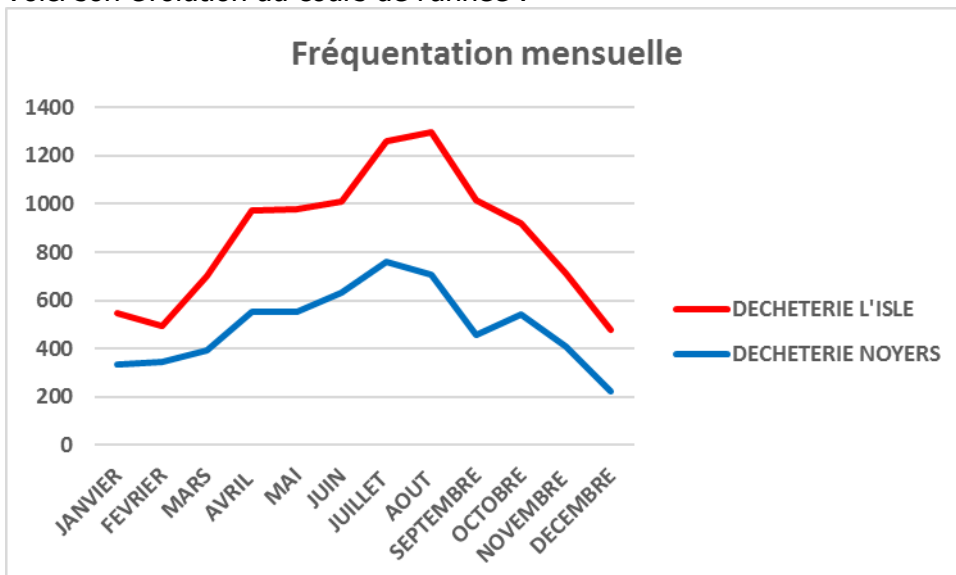


La moyenne régionale est de 201 kg/hab.

La fréquentation des déchèteries est la suivante :

- Déchèterie de NOYERS SUR SEREIN : 5 905 visites.
- Déchèterie de L'ISLE SUR SEREIN : 10 484 visites

Voici son évolution au cours de l'année :

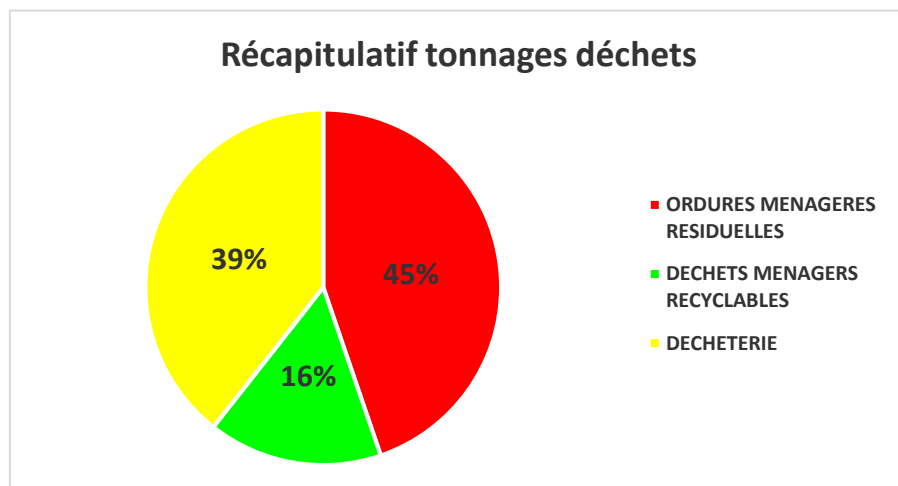


Avec une moyenne de 2,8 visites par habitant et par an, la fréquentation du site de NOYERS SUR SEREIN est supérieure aux observations départementale, régionale et nationale.

Avec une moyenne de 2,1 visites par habitant et par an, la fréquentation du site de L'ISLE SUR SEREIN est conforme aux observations départementales.

Compte tenu de l'évolution des tonnages et de la fréquentation à la déchèterie de L'ISLE SUR SEREIN, il est envisagé de l'ouvrir une demi-journée supplémentaire par semaine pendant la période estivale.

Répartition des déchets collectés en 2016



En 2016, un habitant de la CCS a produit **505 kg de déchets** (548 kg corrigés par rapport à JOUX LA VILLE) dont 226 kg d'ordures ménagères (245 kg), 80 kg de déchets ménagers recyclables (87 kg) et 199 kg de déchets en déchèterie (216 kg).

C – LE TRAITEMENT

✓ Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères sont enfouies à l'I.S.D.N.D. (Installation de Stockage des Déchets non dangereux) de Duchy 3 à Saint Florentin. Ce site est exploité par la Société COVED.

✓ Le traitement des déchets ménagers recyclables

Le verre

La Société GACHON achemine directement le verre auprès de SAINT GOBAIN EMBALLAGE à Chalon sur Saône. Il servira à fabriquer de nouvelles bouteilles.

Les autres matériaux recyclables

Il s'agit des deux flux suivants : emballages métalliques et plastique, papier-carton. Ces matériaux sont transportés par la Société COVED jusqu'au centre de tri appartenant à la Société SOREPAR, situé à Ormoy. Depuis Juin 2016, ils sont triés en 10 catégories : acier, aluminium, PCNC (papier-carton non complexé = cartonnets), PCC (papier-carton complexé = briques), 1.11 (papiers graphique et journaux-magazines) et le plastique décomposé en 5 sortes : MIX P.E.T. pots et barquettes, MIX P.E.T. bouteilles et flacons, MIX P.E.H.D. pots et barquettes, MIX P.E.H.D. bouteilles et flacons, films.

La Société SOREPAR a réalisé des travaux importants en 2016 pour modifier sa chaîne de tri afin de pouvoir accepter les nouveaux déchets collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri pour les emballages plastiques.

Ces différents matériaux sont conditionnés sous forme de balles et envoyés aux différentes filières de recyclage. Les entreprises de recyclage spécifiques avec qui la Communauté de Communes a passé un contrat dans le cadre du contrat programme de durée barème E d'Eco-emballages sont les suivantes :

Matériaux	Usine de recyclage
Acier	COVED NEGOCE
Aluminium	COVED NEGOCE
PCNC (papier-carton non complexé)	COVED NEGOCE
PCC (papier-carton complexé)	COVED NEGOCE
Journaux, magazines (A11)	PAPETERIE NORSKE SKOG GOLBEY
Verre	SAINT GOBAIN EMBALLAGE
Plastique (PET, PEHD et films)	VALORPLAST

P.E.T. : Polyéthylène téréphtalate (exemple : bouteille d'eau)

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité (exemple : flacon de lessive)

La société SOREPAR doit respecter des consignes strictes de tri fixées par Eco-emballages qui soutient les tonnes triées.

✓ *Le traitement des déchets des déchèteries*

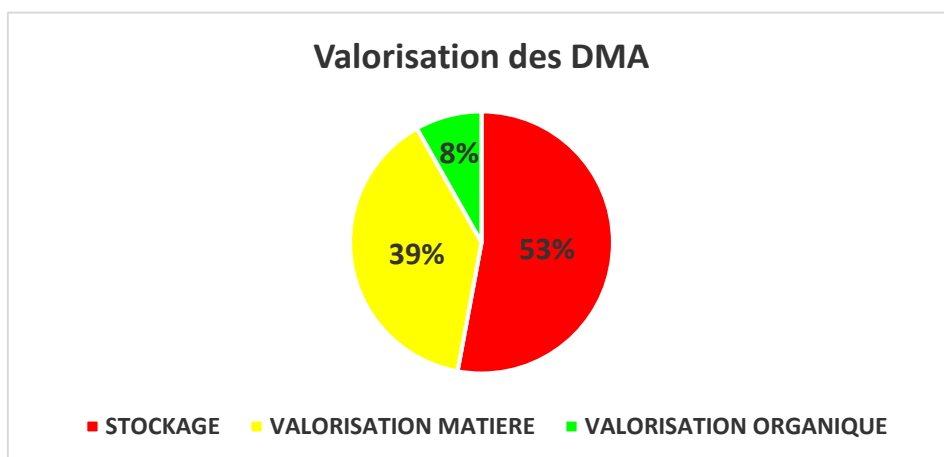
Les sociétés chargées de la collecte des différents déchets effectuent également le traitement de ces déchets soit directement, soit en les confiant à des sociétés spécialisées dans le recyclage.

Matériaux	DESTINATION et TYPE DE TRAITEMENT
Gravats	YONNE RECYCLAGE à VENOY – Concassage et réutilisation en bâtiment travaux publics
Déchets non recyclables	ISDND COVED à DUCHY – Enfouissement et réutilisation des biogaz à plus de 75 %
Végétaux	VERT COMPOST à ST CYR LES COLONS – Compostage et épandage
Ferraille	YONNE RECYCLAGE à VENOY puis transfert à SAINT APPOLINAIRE - Broyage et ensuite revente de la matière
Cartons	YONNE RECYCLAGE à VENOY puis transfert COVED NEGOCE à ORMOY - Valorisation
Bois	BOURGOGNE RECYCLAGE à RUFFEY Les BEAUNE – Valorisation énergétique ou fabrication panneau mobilier
DEEE	COVED à la CHAPELLE SAINT LUC (10) puis transfert pour valorisation : - Electroménager froid + Ecrans + Petits appareils ménagers : REMONDIS à SAINT THIBAULT (10) - Electroménager hors froid : CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77)
D.M.S. (déchets ménagers spéciaux)	EDIB à LONGVIC puis transfert vers des centres de traitement suivant la nature des produits – incinération avec valorisation énergétique, valorisation matière
Batteries	EDIB à LONGVIC – Elimination/valorisation
Piles	Unité de regroupement et ensuite transfert vers un centre de recyclage suivant le type de piles
Lampes usagées	Unité de regroupement puis transfert vers un centre de recyclage
Pneus des véhicules légers	ERRIC à JUTIGNY (77) = unité de regroupement ensuite tri et transfert vers un centre de transformation

Cartouches d'encre	L.V.L. à LA CHEVROLIERE (44) : tri, transfert des cartouches dites « valorisables » vers des recycleurs industriels et destruction des cartouches « non valorisables » dans un centre agréé
Huiles de vidange	Stockage à la Société SEVIA SRRHU à BRAZEY EN PLAINE (21) puis transfert vers un élimineur agréé

✓ Valorisation des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers assimilés (DMA) valorisés sont les déchets orientés vers les filières de recyclage.



En 2016, 47 % des déchets collectés ont été recyclés et valorisés. Le Département de l'Yonne est à 41 % et la Région à 44 %. L'objectif de la loi Grenelle 2 était de 45 % en 2015. Il a été atteint par la CCS.

3 – INDICATEURS FINANCIERS

A – MODALITES D'EXPLOITATION

Le service de gestion des déchets fonctionne avec différents prestataires de service suivant le type des déchets, à savoir :

Prestations	Entreprises	Période marché
Collecte des ordures ménagères	BOURGOGNE ENVIRONNEMENT	1 ^{er} janvier 2014 pour 5 ans
Traitement des ordures ménagères	COVED	1 ^{er} janvier 2014 pour 5 ans
Collecte et acheminement du verre	ETS GACHON	1 ^{er} décembre 2014 pour 5 ans maxi
Collecte et transport des déchets ménagers recyclables	COVED	1 ^{er} décembre 2014 pour 5 ans maxi
Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables	SOREPAR	1 ^{er} décembre 2014 pour 5 ans maxi
Enlèvement, transport et traitement des déchets collectés sur les déchèteries hors déchets dangereux des ménages	YONNE RECYCLAGE	1 ^{er} juillet 2014 pour 5 ans maxi
Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages	EDIB	1 ^{er} juillet 2014 pour 5 ans maxi

Collecte sélective des D3E	OCAD3E (ECOLOGIC)	14 janvier 2014 pour 6 ans
Piles	COREPILE	16 juin 2014
Lampes usagées	RECYLUM/OCAD3E	10 septembre 2014 pour 6 ans
Pneus des véhicules légers	ERRIC (ALIAPUR)	9 avril 2014
Prestations	Entreprises	Période marché
Cartouches d'encre	L.V.L.	7 juillet 2008 renouvelable par tacite reconduction
Textiles	RELAIS 10 (ECO TLC)	17 juin 2014
Huiles de vidange	SEVIA SRRHU	

B – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2016 :

DEPENSES		RECETTES	
Collecte et traitement ordures ménagères	460 880 €	T.E.O.M.	640 706 €
Collecte et traitement tri sélectif	152 138 €	Aides au tri sélectif dans les PAV et à la déchèterie (*)	136 165 €
Fonctionnement déchèteries	173 837 €	Redevance spéciale OM	3 960 €
		Vente poubelles	1 275 €
TOTAL	786 855 €	TOTAL	782 106 €

(*) *Détail des aides au tri sélectif et pour la déchèterie :*

- Journaux, magazines : 17 908 €
- PCNC (Papier-carton non complexés) : 2 916 €
- PCC (Papier-carton complexé = briques alimentaires) : 30 €
- Plastique : 3 623 €
- Aluminium : 267 €
- Acier : 315 €
- Verre : 10 219 €
- Soutien tonne triée et développement durable ECO-EMBALLAGES : 79 353 €
- Imprimés : 4 442 €
- Ferraille : 7 368 €
- Cartons : 3 846 €
- Batteries : 820 €
- D3E : 5 058 €

Il apparaît un déficit de fonctionnement de 4 749 €. Après reprise de l'excédent antérieur de 57 224,70 € et l'affectation du résultat à la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement définitif est de 31 886,08 €.

C – COUT DE LA GESTION DES DECHETS A LA TONNE ET PAR HABITANT

Les coûts de gestion des différents déchets (y compris les investissements) sont les suivants :

	COUT MOYEN DE LA TONNE CCS	COUT MOYEN NATIONAL DE LA TONNE	COUT PAR HABITANT CCS	COUT MOYEN NATIONAL PAR HABITANT
Ordures ménagères	258,75 €		58,58 €	
Tri sélectif	45,36 €		3,64 €	
Déchèteries	109,44 €		21,80 €	
Coût total du service gestion des déchets	166,10 €	212,30 €	84,02 €	81,40 €

Les coûts moyens nationaux correspondent à un référentiel de l'ADEME portant sur des données 2012 des collectivités de typologie habitat rural.

Les coûts sur notre territoire sont élevés surtout pour les ordures ménagères en raison d'un habitat très dispersé et donc des frais de collecte en conséquence.

Une tonne d'ordures ménagères coûte 258 €, là où **une tonne de déchets triés et recyclés** coûte 45 €, soit **5 fois moins cher**.

Le calcul est simple : plus vous trierez, plus la Communauté de Communes réussira à stabiliser le coût de la gestion des déchets.

D – LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERS (T.E.O.M.)

Le produit de la T.E.O.M. a été maintenu, cette année. Il faut différencier deux taux :

- Taux plein (2 collectes OM/semaine) : 13,12 %
- Taux réduit (1 collecte OM/semaine) : 11,45 %

4 – COMMUNICATION

En 2016, différentes actions de communication ont été réalisées auprès de la population notamment en raison des modifications de consignes de tri, à savoir :

- La mise à jour de la signalétique sur les colonnes de tri « emballages »,
- La distribution d'un guide du tri portant sur toutes les consignes et notamment sur les emballages plastiques,
- Un film mis en ligne sur le site internet de la collectivité et qui sert de support de communication auprès des enfants.
- Des ateliers organisés auprès des enfants dans le cadre des NAP,
- Des affiches pour les communes,
- La mise à jour du site internet.

Pour 2017, il est envisagé de réaliser une action de communication sur les erreurs de tri et d'effectuer un complément de signalétique sur les colonnes.

5 – LES PROJETS 2017

- Etude pour la mise aux normes des déchèteries.